

La vie au Japon

Division de l'Information et des Affaires Culturelles,
Ministère des Affaires Etrangères du Japon.

LA RELIGION AU JAPON

I. Religions pratiquées

Les trois grandes religions du Japon sont : le shintoïsme, le bouddhisme et le christianisme. La première est un produit du pays, cependant que les deux autres sont venues de l'étranger ; le bouddhisme au VI^e siècle et le christianisme au XVI^e.

Le confucianisme a exercé une grande influence sur la formation du caractère national japonais ; il est, en fait, beaucoup plus proche de l'idée que l'on se fait en Occident d'une école philosophique, que d'une religion.

De nombreux autres types de croyances religieuses existent encore au Japon, dont certains fort primitifs.

Le ministère de l'Education a publié des statistiques relatives aux organisations religieuses et au nombre de leurs fidèles.

	Shintoïsme			Bouddhisme			Christianisme			Divers		
	Sanctuaires	Prêtres	Fidèles (en milliers)	Temples	Prêtres	Fidèles (en milliers)	Eglises	Clergé	Fidèles (en milliers)	Sanctuaires et Temples	Prêtres	Fidèles (en milliers)
1952	100.700	176.155	34.470	75.089	119.209	42.312	2.367	9.035	447	447	8.813	3.188
1958	103.977	190.770	76.845	79.842	129.949	48.975	3.692	12.414	652	1.048	11.045	4.010
1960	81.133	193.636	78.470	75.086	125.613	54.931	3.941	13.864	669	1.178	14.068	4.333

II. La liberté de religion

La longue histoire du Japon a connu de nombreux bouleversements ; mais aucun n'a eu l'envergure de celui de 1945. A l'image des autres secteurs de la vie nationale, qui ont senti passer un vent révolutionnaire, la religion a, elle aussi, subi l'influence de la profonde métamorphose du Japon d'après-guerre. C'est ainsi que l'Empereur a renoncé à toute prétention divine et que le shintoïsme a cessé d'être une religion patronnée par l'Etat. Enfin, alors que l'ancienne Constitution de 1889 reconnaissait la liberté de religion avec certaines réserves, la nouvelle

Constitution de 1947 a supprimé toutes entraves à cette liberté. L'article 20 de la Constitution, tout en assurant à chacun la liberté de culte, interdit au gouvernement d'accorder à toute organisation religieuse aucun privilège d'aucune sorte, alors qu'avant et durant la guerre, le shintoïsme bénéficiait d'un traitement de faveur de la part de l'Etat.

III. Le shintoïsme

Le shintoïsme est une foi animiste polythéiste, d'origine locale, caractérisée par le culte des ancêtres. Il remonte à d'antiques traditions entourant le culte des dieux ancestraux. Le shintoïsme ne possède pas de doctrine codifiée, ou de foi autre que le culte des ancêtres impériaux et des esprits ancestraux. Un sanctuaire shintoïste est un lieu de prière dédié à une divinité protectrice, dont l'esprit est généralement représenté par un miroir de métal placé sur l'autel.

La genèse du shintoïsme se confond avec la mythologie sur l'origine de la nation. C'est la religion à laquelle le gouvernement national eut le plus tendance à s'identifier. Il y eut des périodes, dans l'histoire du Japon, où son gouvernement s'apparenta à une théocratie.

Le shintoïsme épousait jadis deux formes : un shintoïsme national, ou shintoïsme orthodoxe, et un shintoïsme sectaire qui fit son apparition vers la fin du Shogunat Tokugawa (1603-1867). Bien que d'origine locale, le shintoïsme n'a pu exercer autant d'influence sur le peuple que le bouddhisme.

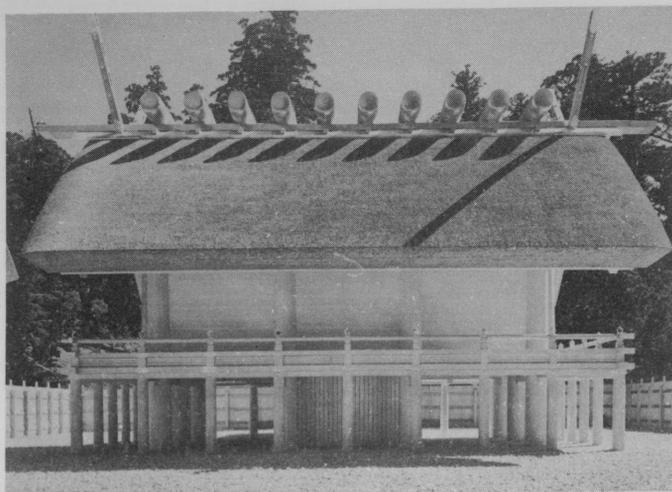
Durant la dernière phase de l'ère Tokugawa, Hirata Atsutane, disciple de Moto-ori Norinaga et éminent spécialiste de la littérature classique, tenta de favoriser une renaissance du shintoïsme et de s'en servir pour stimuler le patriotisme.

En 1868, immédiatement après la restauration de Meiji, le gouvernement établit un Bureau du shintoïsme et fit du sanctuaire Shinto une institution nationale. Cette décision octroyait un statut privilégié à tous les sanctuaires shintoïstes.

Le shintoïsme a parfois été utilisé pour stimuler un patriotisme confinant au fanatisme, en encourageant le culte traditionnel des ancêtres. La Constitution de 1947 a donné au shintoïsme le même statut qu'à toutes les autres religions.

La déesse enchassée dans le sanctuaire central, le Grand Sanctuaire d'Ise, est Amaterasu-ô-mi-kami. Son nom signifie : La Grande Déesse brillant au Paradis. L'on croit généralement que c'est elle qui a fondé la nation japonaise. Le sanctuaire est ainsi dénommé parce qu'il est situé dans la Province d'Ise, plus exactement sur le fleuve Isuzu, dans la préfecture de Mie.

Chez les Shintoïstes sectaires, on relève les sectes suivantes : Shinto-shusei, Taisha, Fuso Taisei Jikko, Shinshu, Misogi, Konko et Tenri, dont la doctrine est très voisine ; seuls varient les dieux de l'antiquité, objet de leur vénération. La secte Tenri, fondée vers la fin du siècle dernier, compte probablement le plus



Le Temple shinto d'Ise

grand nombre de fidèles ; on les estime à environ quatre millions.

IV. Le Bouddhisme

Le bouddhisme est venu de l'Inde. Il a pénétré au Japon par la Chine et la Corée, en 552 après Jésus Christ. Le Prince Shotoku, régent de 628 à 593 après Jésus Christ, favorisa la rapide pénétration du bouddhisme dans tout le pays. Six écoles bouddhistes ont fait leur apparition l'une après l'autre : Sanron, Hosso, Jojitsu, Kusha, Ritsu et Kegon.

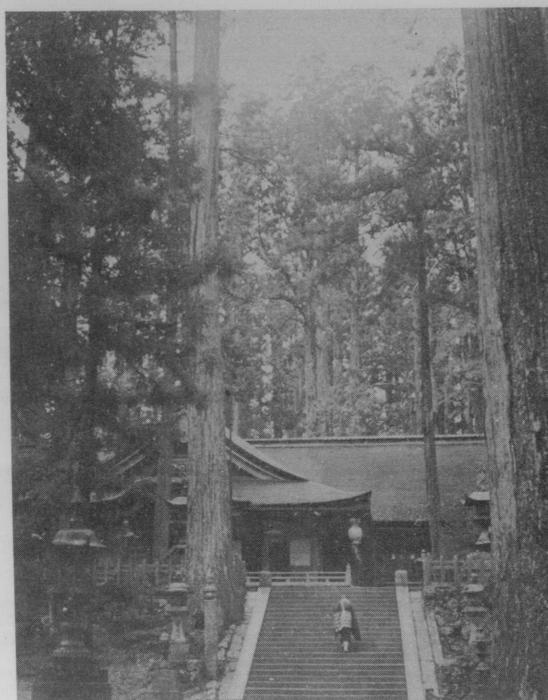
Le règne de l'Empereur Kammu (782-805 après Jésus Christ) a été marqué par la prédominance des écoles Tendai et Shingon. D'autres écoles, Jodo, Zen, Shin, Nichiren, leur ont succédé. Seules ont survécu les sectes suivantes, au nombre de onze : Hosso, Kegon, Ritsu, Tendai, Shingon, Yuzunembutsu, Jodo, Shin, Ji, Zen et Nichiren ; elles se subdivisent en 58 sous-sectes.

Le bouddhisme a longtemps tenu l'avant-scène dans la vie religieuse du Japon. Il a exercé une profonde influence sur les beaux-arts, sur les institutions et coutumes sociales et il a encouragé considérablement les sciences et les arts.

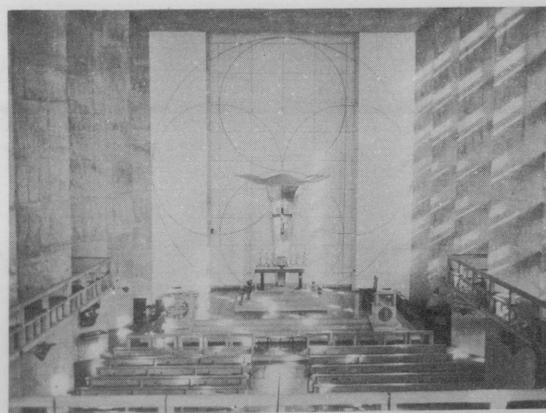
V. Le christianisme

C'est un père jésuite, Saint François-Xavier, qui a le premier introduit le christianisme au Japon, lors de son arrivée à Kyushu en 1549. Cette religion a très vite gagné du terrain, les premiers temps, grâce à l'appui de certains seigneurs féodaux. Durant la deuxième moitié du XVIème siècle, cependant, le christianisme a été proscrit. Ce n'est qu'au milieu du XIXème siècle, lorsque le Japon ouvrit ses portes aux pays étrangers, que le christianisme a fait sa réapparition. Les chrétiens, missionnaires étrangers aussi bien que japonais, se montrèrent très actifs et le nombre de croyants est allé croissant, sauf durant les hostilités. En 1887, la bible a été imprimée pour la première fois au Japon. Et, en 1889, tous les chrétiens se sont vus reconnaître la liberté de religion.

Au Japon, le christianisme représente la civilisation occidentale, qui a contribué à moderniser



Un moine bouddhiste dans son monastère.



L'Eglise catholique romaine de
St. Anselme à Tokio.

tous les aspects de la vie nationale après la restauration de Meiji. Les églises chrétiennes du Japon ont connu les mêmes schismes qu'en Occident: catholiques romains, orthodoxes d'Orient, protestants presbytériens, épiscopaliens, congrégationalistes, méthodistes, baptistes, évangélistes et bien d'autres encore. Un mouvement tendant à unifier toutes les confessions non catholiques s'est manifesté. Sous l'effet de la loi sur les organisations religieuses de 1939, pratiquement toutes les églises protestantes du Japon se sont groupées cette année-là en une église unique, l'Eglise du Christ du Japon (Kyodan). Cette loi a été abrogée à la fin de la guerre.

Certains groupes recouvrirent alors leur autonomie: église épiscopale, église luthérienne, Convention baptiste Japonaise (affiliée à la Convention baptiste du Sud des Etats Unis), église presbytérienne de Hokkaido, etc... L'église unifiée du Christ demeure néanmoins le groupe protestant le plus important.

En 1940, au Japon, on comptait environ 300.000 chrétiens. En 1960 il y en aurait eu près de 669.225, dont 301.583 appartiendraient à l'Eglise catholique romaine.

